

## Fiche Secteur du Service européen de télépéage (SET) CEVM – situation au 1<sup>er</sup> octobre 2022

NB : le déclarant retournera le présent formulaire complété à l'ART ([contact-set@autorite-transport.fr](mailto:contact-set@autorite-transport.fr)) sous format « .doc »

A.1		Informations sur le perceuteur de péage
A.1.1	Identification du perceuteur de péage	Identité sociale : <b>Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau</b> Adresse : CEVM – Péage de Saint-Germain, BP 60457 – 12100 MILLAU Cedex Forme juridique : Société Anonyme Capital : 40 000 000 € Code d'enregistrement (numéro SIRET) : 562 105 460 00066
A.1.2	Contacts  <i>Les informations relatives à la collecte et à la conservation des données personnelles sont consultables en fin de formulaire.</i>	1) <u>Contact 1 :</u> Adresse : Péage de Saint-Germain, BP 60457 – 12100 MILLAU Cedex Nom : Emmanuel CACHOT   Directeur général délégué Téléphone : 05 65 61 61 61 Adresse internet : <a href="mailto:emmanuel.cachot@eiffage.com">emmanuel.cachot@eiffage.com</a> URL : <a href="https://www.leviaducdemillau.com/fr">https://www.leviaducdemillau.com/fr</a>  2) <u>Contact 2, le cas échéant :</u> Adresse : Péage de Saint-Germain, BP 60457 – 12100 MILLAU Cedex Service / Personne à contacter : François VAILLARD   Pôle Maintenance Téléphone : 05 65 61 61 61 Adresse de courrier électronique : francois.vaillard@eiffage.com URL : <a href="https://www.leviaducdemillau.com/fr">https://www.leviaducdemillau.com/fr</a>
A.2		Données du contexte de péage
A.2.1	Définition du secteur de service européen de télépéage	
A.2.1.1	Cadre juridique définissant la consistance du secteur à péage	<a href="#">Décret n° 2001-923 du 8 octobre 2001</a> approuvant la convention de concession passée entre l'Etat et la compagnie Eiffage du viaduc de Millau pour le financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du viaduc de Millau et le cahier des charges annexé à cette convention <a href="#">Décret n°2007-752 du 9 mai 2007</a> approuvant le 1 <sup>er</sup> avenant au cahier des charges annexé à la convention. <a href="#">Décret n° 2016-69 du 29 janvier 2016</a> approuvant le 2 <sup>nd</sup> avenant <a href="#">Version consolidée</a>
A.2.1.2	Carte du réseau	Une carte du secteur est consultable sur ce site : <a href="https://www.leviaducdemillau.com/fr/circuler/informations-poids-lourds">https://www.leviaducdemillau.com/fr/circuler/informations-poids-lourds</a>

A.2.1.3	Description géographique du secteur	<p><u>En système DSRC, la description géographique s'appuie sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une carte (voir rubrique A.2.1.2) ;</li> <li>- la liste des infrastructures soumises à péage : Viaduc de Millau</li> <li>- les barrières de péages : barrière de péage de Saint-Germain</li> </ul>														
A.2.2	Nature du péage et principe de son recouvrement	<p>Liste des échangeurs et barrières de péage :</p> <table border="1" data-bbox="555 448 2134 576"> <thead> <tr> <th data-bbox="555 448 696 523">Autoroute</th> <th data-bbox="696 448 808 523">PR</th> <th data-bbox="808 448 869 523">n°</th> <th data-bbox="869 448 1106 523">Nom de la gare de péage</th> <th data-bbox="1106 448 1256 523">Système de péage<sup>1</sup> : (O / F)</th> <th data-bbox="1256 448 1413 523">Type de péage<sup>2</sup> : (PV / E)</th> <th data-bbox="1413 448 2134 523">Commentaires (1/2 échangeur / sens de perception du péage / modulations éventuelles / exemptions éventuelles / date de mise en service si mis en service depuis moins de 2 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="555 523 696 576">A75</td> <td data-bbox="696 523 808 576">215+500</td> <td data-bbox="808 523 869 576">45</td> <td data-bbox="869 523 1106 576">barrière de péage de Saint-Germain</td> <td data-bbox="1106 523 1256 576">O</td> <td data-bbox="1256 523 1413 576">PV</td> <td data-bbox="1413 523 2134 576">Modulation en fonction de la période. Tarif été (du 15/06 au 15/09). Tarif hors été (du 16/09 au 14/06).</td> </tr> </tbody> </table>	Autoroute	PR	n°	Nom de la gare de péage	Système de péage <sup>1</sup> : (O / F)	Type de péage <sup>2</sup> : (PV / E)	Commentaires (1/2 échangeur / sens de perception du péage / modulations éventuelles / exemptions éventuelles / date de mise en service si mis en service depuis moins de 2 ans)	A75	215+500	45	barrière de péage de Saint-Germain	O	PV	Modulation en fonction de la période. Tarif été (du 15/06 au 15/09). Tarif hors été (du 16/09 au 14/06).
Autoroute	PR	n°	Nom de la gare de péage	Système de péage <sup>1</sup> : (O / F)	Type de péage <sup>2</sup> : (PV / E)	Commentaires (1/2 échangeur / sens de perception du péage / modulations éventuelles / exemptions éventuelles / date de mise en service si mis en service depuis moins de 2 ans)										
A75	215+500	45	barrière de péage de Saint-Germain	O	PV	Modulation en fonction de la période. Tarif été (du 15/06 au 15/09). Tarif hors été (du 16/09 au 14/06).										
A.2.5	Classification des véhicules															
A.2.5.1	Paramètres de classification	<p>Les paramètres de classification des véhicules utilisés pour déterminer le péage sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- véhicules ou combinaison de véhicules ;</li> <li>- nombre d'essieux ;</li> <li>- hauteur au droit de l'essieu avant ;</li> <li>- hauteur totale ;</li> <li>- poids total autorisé en charge (PTAC).</li> </ul>														
A.2.5.2	Classes de véhicules	<p>Les classes tarifaires sont les suivantes (A compléter le cas échéant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- classe 1 : véhicules ou ensembles de véhicules dont la hauteur au droit de l'essieu avant est inférieure à 1.30 m et la hauteur totale est inférieure ou égale à 2 m ;</li> <li>- classe 2 : véhicules ou ensembles de véhicules de hauteur totale comprise strictement entre 2 mètres et 3 mètres et de poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;</li> <li>- classe 3 : véhicules à deux essieux, dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 mètres ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ;</li> <li>- classe 4 : véhicules ou ensembles de véhicules à plus de deux essieux, dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 mètres ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ;</li> <li>- classe 5 : motos, side-cars, trikes*.</li> </ul> <p>*Sont autorisés les trikes d'une puissance &gt;15Kw, dont le poids à vide dépasse les 500kg (article R421-2 du Code de la Route)</p> <p>Les convois exceptionnels font l'objet d'une réglementation spécifique.</p>														

<sup>1</sup> Préciser si le système est ouvert (O) ou fermé (F) :

- dans le système de péage fermé, le montant perçu en sortie est fonction du parcours effectué et de la classe du véhicule.
- dans le système de péage ouvert, une somme identique pour chaque classe de véhicules est perçue, quelles que soient l'origine et la destination des véhicules.

<sup>2</sup> Préciser s'il s'agit d'une barrière de péage pleine voie (PV) ou d'un échangeur (E).

A.2.5.3	Grilles tarifaires	La grille tarifaire est disponible <a href="#">ici</a> . Les tarifs de péages autoroutiers sont fixés chaque année. La révision intervient, sauf exception, au 1 <sup>er</sup> février de chaque année ; des réductions peuvent être appliquées selon les conditions commerciales particulières arrêtées par la société			
<b>A.3</b>	<b>Liste des prestataires du service européen de télépéage sous contrat avec le percepteur de péage</b>				
A.3.1	Prestataires du SET	Liste exhaustive des prestataires du service européen de télépéage (y compris enregistré dans un autre État membre) sous contrat avec le percepteur de péage :			
Prestataire du SET	Pays d'enregistrement	URL	Date de la première contractualisation	Date d'expiration du contrat en vigueur	Commentaire (résiliation, autre événement)
Axxès	France	<a href="https://axxes.fr/fr/">https://axxes.fr/fr/</a>	17/04/2007		
Totalenergies Marketing service	France	<a href="https://mobility.totalenergies.com/cartes-telebadges">https://mobility.totalenergies.com/cartes-telebadges</a>	26/04/2007		
Eurotoll	France	<a href="https://www.eurotoll.eu/fr/">https://www.eurotoll.eu/fr/</a>	01/07/007		
Telepass	Italie	<a href="https://www.telepass.com/en/consumer">https://www.telepass.com/en/consumer</a>	09/07/2012		
DKV	Allemagne	<a href="https://www.dkv-mobility.com/fr/">https://www.dkv-mobility.com/fr/</a>	16/04/2007		
<b>A.4</b>	<b>Historique et mises à jour</b>				
A.4.0	Date de mise en service	16/12/2004			
A.4.1	Date de la première déclaration au registre	20/08/2010			
A.4.2	Date de la dernière mise à jour	4/12/2014			

#### Information des personnes concernées par la collecte de leurs données personnelles

Identité et coordonnées du responsable du traitement : Philippe Richert, [philippe.richert@autorite-transport.fr](mailto:philippe.richert@autorite-transport.fr)

Coordonnées du délégué à la protection des données : [dpo@autorite-transport.fr](mailto:dpo@autorite-transport.fr).

Finalités du traitement : Conformément à l'article 6 1. e) du Règlement (UE) 2016/679 dit "RGPD", le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

La nature de cette mission consiste en la tenue et la mise à jour du registre électronique du service européen de télépéage (article D. 119-29-6 du code de la voirie routière).

Catégorie des données traitées : identité et coordonnées des personnes.

Personnes concernées : les déclarants (rubrique A.1.2 de la déclaration) au registre électronique du service européen de télépéage.

Destinataires des données : la direction de la régulation sectorielle des transports 2 et le service informatique (gestionnaire de la base de données).

Durée de conservation : l'ART conserve l'identité de la personne et ses coordonnées pendant une durée d'un an

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable du traitement.

